



COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

2009/10/05

Pour renseignements : Mary Tucker, responsable des Communications
Travail sécuritaire NB
Téléphone : 506 632-2828 ou 1 800 222-9775

La présidente du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB parlera des coûts et des avantages de la sécurité

L'établissement et le maintien d'un lieu de travail sécuritaire sont trop coûteux. Voilà un mythe que la présidente du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB, Roberta Dugas, réfutera dans son discours intitulé « Les coûts et les avantages liés à l'établissement d'une culture de sécurité au lieu de travail ».

« Il y a des coûts au début pour obtenir les outils, l'équipement et la formation de sécurité appropriés, mais à la longue, ces coûts sont minimes comparativement à ce qu'ils pourraient être », a-t-elle expliqué. « Les blessures subies au travail coûtent cher et ce sont tous les Néo-Brunswickois qui en paient le prix. »

« Ce sont les travailleurs blessés et leur famille qui paient le plus cher. Les travailleurs qui subissent une blessure au travail perdent non seulement de leur salaire, mais également des membres, et même la vie », a-t-elle précisé. « Cependant, les employeurs aussi paient les coûts des blessures subies au travail, soit les coûts directs et les coûts indirects. La perte d'un employé coûte entre 50 et 150 % de son salaire annuel, et comprend des coûts indirects qui pourraient s'élever jusqu'à 10 fois les coûts directs. »

« La santé et la sécurité au travail ne sont pas seulement une responsabilité légale et morale, mais elles font partie d'une bonne gestion des affaires. La sécurité sauve des vies. Elle permet d'économiser de l'argent et de gagner du temps. »

M^{me} Dugas transmettra ce message à différents groupes partout dans la province à l'automne. Pour demander une entrevue avec elle ou pour l'inviter à s'adresser à votre groupe, veuillez communiquer avec Laragh Dooley à Travail sécuritaire NB au 506 632-2804 ou à l'adresse laragh.dooley@ws-ts.nb.ca.

Au sujet de Travail sécuritaire NB

Travail sécuritaire NB administre une assurance sans égard à la responsabilité contre les accidents du travail et l'incapacité au travail pour les employeurs et leurs employés, financée uniquement à partir du revenu tiré des cotisations des employeurs. Il est engagé à prévenir les blessures subies au travail et les maladies professionnelles par le biais de l'éducation et de l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.